

## **Un petit Non à 1:12, un grand Oui pour la famille**

**Le Parti Evangélique Suisse (PEV) rejette l'initiative populaire « 1:12 », parce qu'elle ne tient pas ce qu'elle promet. L'assemblée des délégués de ce samedi à Frutigen a par ailleurs accepté autant l'initiative populaire pour la famille que l'augmentation de prix de la vignette autoroutière.**

L'initiative « 1:12 », l'initiative pour la famille et la vignette autoroutière : voici les projets sur lesquels les délégués du PEV se sont prononcés aujourd'hui à Frutigen. Après une introduction méditative et des mots de bienvenue, Philipp Hadorn, conseiller national PS (SO), intervint en faveur de l'initiative « 1:12 ». Personne ne devrait désormais moins gagner en une année que le manager le mieux payé de la même entreprise en un mois. Cette initiative permettrait de mettre fin aux rémunérations abusives. Maja Ingold, Conseillère nationale PEV (ZH) fut d'un tout autre avis: L'initiative ne tient pas ce qu'elle promet. Elle n'empêche pas les salaires excessifs, étant donné qu'elle est facilement contournable. Les bas salaires seraient délocalisés et seraient, par conséquent, mis encore d'avantage sous pression. Les pertes de cotisations aux œuvres sociales et aux impôts seraient, elles, à la charge de la classe moyenne. Finalement, l'initiative n'est pas la solution puisque ce n'est pas le contrôle des salaires qui créerait plus de justice. Les acquis de notre économie libérale – un taux de chômage parmi les plus bas, des bons salaires et des entreprises concurrentielles – ne doivent pas être mis en jeu de manière irréfléchie. Après d'intenses discussions, les délégués du PEV se laissèrent convaincre par ces arguments et décidèrent par 43 voix contre 34 de refuser l'initiative. Une proposition de laisser le vote libre a été refusée par 46 voix contre 28.

Marianne Streiff, conseillère nationale PEV (BE) présenta ensuite les tenants et aboutissants de l'initiative pour la famille. Le parlement avait décidé en 2009 que les parents d'enfants pris en charge par des tiers pouvaient déduire de leurs impôts les coûts liés à l'encadrement (jusqu'à un montant maximal de CHF 10'000.-). L'initiative a pour objectif que les parents qui encadrent eux-mêmes leurs enfants puissent avoir droit à au moins la même déduction. Pour Marianne Streiff, les deux objets sont insatisfaisants : l'égalité de traitement, que propose l'initiative, et la situation actuelle, qui est clairement perçue comme favorisant les parents dont les enfants sont gardés par des tiers. La distinction entre encadrement propre et encadrement externe n'est plus de mise. C'est pourquoi Marianne Streiff voulut obtenir au Conseil national un contre-projet préconisant une augmentation des déductions générales pour enfants pour toutes les familles. Sa requête n'a malheureusement pas abouti. Par la suite, Ruedi Löffel PEV (BE), député au Grand conseil bernois et Esther Gebhard PEV (AG), députée au Grand conseil argovien expliquèrent les raisons de leur accord et désaccord à l'initiative, respectivement. Ruedi Löffel a prôné le Oui parce que l'initiative augmente la liberté de choix et soutient les familles. Un Oui du PEV serait de ce fait logique, même si le parti ne soutient pas le cadeau fiscal et la fragilisation inhérente de l'accueil extrafamilial des enfants. Esther Gebhard souligna que l'Etat ne doit favoriser aucun modèle familial et doit s'en tenir au principe de l'imposition selon la capacité économique. Comme lors de chaque déduction fiscale, c'est en particulier les familles à haut revenus qui en profiteraient davantage. Après avoir pris note de ces arguments, les délégués du PEV ont néanmoins clairement décidé le OUI par 57 voix contre 19.

Finalement, Maja Ingold, conseillère nationale PEV (ZH) présenta la loi fédérale révisée concernant la redevance pour l'utilisation des routes nationales qui consiste en deux parties. Il s'agit premièrement d'intégrer 390 kilomètres de routes cantonales existantes au réseau des routes nationales. Ceci engendrerait des frais d'exploitation, d'entretien et d'extension supplémentaires pour la Confédération. Enfin, le prix de la vignette autoroutière augmenterait de 40 à 100 francs pour assurer le financement de ces dépenses supplémentaires. Il est vrai que le PEV n'appartient pas aux partis qui approuvent chaque nouvelle autoroute avec enthousiasme, expliqua Maja Ingold devant les délégués, et ce n'est, certes, pas un nouveau programme de construction de routes qui est nécessaire, mais en évaluant de manière approfondie les lacunes, les goulets d'étranglement, ainsi que les besoins des régions concernées, il serait faux de tout

vouloir refuser en bloc. En outre, l'augmentation du prix de la vignette sera appliquée seulement lorsque la réserve dans le fonds « financement spécial pour la circulation routière » baissera en dessous d'un certain seuil. L'attrait à construire trop de route par abondance d'argent serait ainsi, du moins, minimisé, expliqua Ingold. Les délégués partagèrent cette opinion et optèrent avec 65 contre 6 voix pour un Oui à la loi concernant la redevance pour l'utilisation des routes nationales.

Frutigen, le 24 août 2013/nh/cm/mc

Pour tout renseignement :

Heiner Studer (AG), Président PEV Suisse : 079 445 31 70

François Bachmann (VD), vice-président romand du PEV Suisse : 079 668 69 46

Conseillère nationale Maja Ingold (ZH) : 079 339 23 22

Conseillère nationale Marianne Streiff-Feller: 079 664 74 57

Christian Meyer, Coordinateur romand du PEV Suisse : 079 948 68 93

Joel Blunier, Secrétaire général PEV Suisse : 076 379 76 79

Niklaus Hari, chargé de communication du PEV Suisse : 079 202 72 27